



Comité d'Entreprise MAN Diesel & Turbo

Le 27 février 2017

www.cemdf.org

SUBVENTION VACANCES SALARIÉ 2017

Dans le cadre de l'aide aux vacances, le Comité d'Entreprise attribue à chaque salarié inscrit à l'effectif de l'entreprise et au Comité d'Entreprise une subvention vacances.



Son montant diffère en fonction du Quotient Familial, il peut être perçu en Chèques Vacances ou en Épargne C.E. ⁽¹⁾

QUOTIENT FAMILIAL 2017	CHEQUES VACANCES par SALARIÉ	EPARGNE C.E. par SALARIÉ
De T1 à T3	50€	75€
De T4 à T6	40€	60€

La distribution des Chèques Vacances « Salarié » se fera dans le courant du mois de mai.

Si vous optez, pour l'épargne C.E. de cette subvention,

Vous devez **impérativement** retourner au C.E. votre demande « **EPARGNE SUBVENTION VACANCES SALARIÉ** » **avant le 31 mars 2017**

(formulaire ci-dessous à retourner par courrier, courrier interne ou par e mail 'ce.fr@mandieselturbo.com')



FORMULAIRE EPARGNE VACANCES « SALARIÉ »

Je soussigné (nom, prénom) _____

déclare renoncer à mes chèques vacances « salarié » 2017, et autorise le Comité d'Entreprise à créditer mon compte au CE de 1 fois et demie (1.5) la somme attribuée

- J'ai bien noté que je devais utiliser cette épargne uniquement pour les activités proposées par le CE.
- J'ai bien noté que si je devais quitter l'entreprise, mon épargne non utilisée sera annulée et remise à ZÉRO, sans dédommagement de la part du CE (réglementation URSSAF).

Fait à _____ le _____ 2017

Signature

Cadre réservé au Comité d'Entreprise

QUOTIENT FAMILIAL		MONTANT CHEQUES VAC.		MONTANT EPARGNE	
-------------------	--	----------------------	--	-----------------	--

(1) Epargne utilisable sans limitation dans le temps ,plafond maximum de l'épargne 1000€